

**Division de la Vie Scolaire
DVSCO**

Affaire suivie par :

Estelle ANNE

Chef de service

Tél : 01 39 23 62 03

Mél : ce.ia78.dvSCO1@ac-versailles.fr

19, Avenue du Centre
78280 Guyancourt

Guyancourt, le 6 mars 2024

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements publics
- pour information -

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements privés hors contrat
- pour attribution -

Mesdames et Monsieur les Directeurs de C.I.O
- pour information -

Objet : Admission dans l'enseignement public des élèves des établissements privés hors contrat ou des jeunes instruits dans la famille – Session 2024

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Yvelines reconduit les modalités de l'admission dans l'enseignement public des élèves actuellement scolarisés dans un établissement privé hors contrat, ou des jeunes instruits dans la famille.

1. Modalités d'admission pour l'entrée au collège et au lycée

Les élèves justifiant d'une domiciliation dans le département des Yvelines et souhaitant intégrer un établissement du second degré dans ce département doivent réaliser une démarche en ligne accessible via le lien suivant

<https://www.ac-versailles.fr/admission-dans-l-enseignement-public-des-eleves-de-l-enseignement-privé-hors-contrat-122232>

- Entrée sur un niveau collège

Les demandes peuvent être déposées à partir du 22 avril 2024, sans date limite de dépôt.

- Entrée sur un niveau lycée

Le dépôt du dossier complet devra être effectué **entre le lundi 22 avril 2024 et le 22 mai 2024 dernier délai**.

Passée cette date, le dépôt de dossier sera de nouveau possible *via* la démarche en ligne. Une commission se tiendra alors courant septembre.

Les familles sont invitées à s'informer sur les offres de formation existantes et les modalités d'accès aux différentes filières, professionnelles notamment, auprès du Centre d'information et d'Orientation (CIO) de proximité.

1.1. Modalités administratives

Afin d'assurer la complétude du dossier, les documents suivants seront téléversés :

- Justificatif de résidence de moins de 3 mois au nom du représentant légal de l'élève sur le département des Yvelines (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite ou titre de propriété...)
- Bulletins scolaires des années 2022-23 et 2023-24 (élèves issus d'un établissement hors contrat ou CNED, traduits en français si nécessaire) ou rapports d'inspection des 2 dernières années (élèves instruits en famille) — Ces éléments permettent aux membres de la commission d'étude d'alimenter leur réflexion sur le parcours de l'élève
- Pages du livret de famille des parents et enfant concerné
- Pour une demande d'entrée en 6^{ème} : les volets 1 et 2 de la fiche AFFELNET6, téléchargeables sur le site de la DSDEN des Yvelines
- Pour une demande d'entrée en lycée : résultats du DNB, d'une session antérieure, le cas échéant
- Pour une demande d'entrée en 2^{nde} ou en 1^{ère} technologique : la fiche de vœux AFFELNET LYCEE, téléchargeable sur le site de l'académie de Versailles
- Tout document permettant d'évaluer la scolarité de l'élève et/ou d'éventuels besoins spécifiques

Pour information, les dossiers incomplets ne seront pas traités.

1.2. Modalités d'admission

L'entrée au lycée étant conditionnée par une décision d'orientation dans une voie (générale et technologique ou professionnelle), une commission départementale se réunira la semaine du 27 au 31 mai 2024. Elle validera le niveau de classe demandé par les familles pour la rentrée 2024 au regard des éléments pédagogiques communiqués. Les décisions de positionnement seront alors transmises aux familles.

2. Résultats et affectation

Les décisions de positionnement scolaire seront adressées aux familles *via* la démarche en ligne à l'issue de la commission.

L'affectation des élèves relevant de la compétence de la Directrice académiques des services de l'Education Nationale des Yvelines, les élèves participeront ensuite aux mêmes procédures d'affectation que les élèves issus de l'enseignement public ou de l'enseignement privé sous contrat.

Pour rappel, les vœux d'affectation seront saisis par la DVSCO dans l'application AFFELNET uniquement pour les élèves admis en 6^{ème}, en 2^{nde} (générale et technologique ou professionnelle), en 1^{ère} (technologique ou professionnelle), en 1^{ère} année de CAP.

3. Calendrier

Du 22 avril au 22 mai 2024	Dépôt des dossiers d'admission en lycée par les familles <i>via</i> la procédure dématérialisée
Semaine du 27 au 31 mai 2024	Commission départementale d'étude des dossiers
Du 3 au 7 juin 2024	Envoi par mail des décisions de positionnement
4 juin 2024	Envoi par mail des notifications d'affectation pour les élèves entrant en 6 ^{ème} , suite à la campagne d'affectation Affelnet-6 pour inscription administrative dans le collège d'affectation.
A partir du 26 juin 2024	Envoi par mail des notifications d'affectation pour les élèves entrant en 2GT, 2 ^{nde} professionnelle, 1 ^{ère} professionnelle « famille de métiers », 1 ^{ère} technologique et 1 ^{ère} année de CAP suite à la campagne d'affectation Affelnet- lycée

Je vous demande de bien vouloir porter l'ensemble des informations qui leur seront utiles aux familles et vous remercie sincèrement de votre collaboration et de celle de vos équipes.

Sandrine LAIR